

FIFA®

GUARDIANS



PRÉVENTION EN FAVEUR DES ENFANTS DANS LE FOOTBALL

*Cours d'introduction pour les
Associations Membre de l'Océanie*

31st MARCH 2021



Sommaire



- L'engagement FIFA - OFC / Votre engagement
- Qu'est-ce que la prévention et qui doit en faire l'objet dans le football ?
- Pourquoi la prévention est-elle importante ?
- Comment pouvons-nous protéger les enfants et les adultes vulnérables ? - Le programme FIFA Guardians
- Par quoi commencer ?



**L'engagement FIFA-
OFC pour la prévention
en faveur des enfants
dans le Pacifique**

Votre engagement

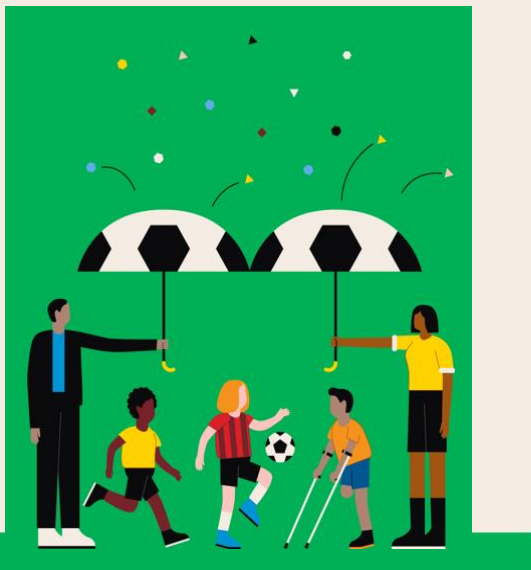
La FIFA et l'OFC s'engagent à promouvoir la sécurité dans le sport dans le Pacifique.

- Article 3 des **Statuts de la FIFA** – *“La FIFA s’engage à respecter tous les droits de l’homme internationalement reconnus et elle mettra tout en œuvre pour promouvoir la protection de ces droits.”*
- **La vision de la FIFA pour 2020-2023** - *Engagement stratégique et organisationnel à promouvoir la sécurité dans le sport*
- Article 23 du **Code d’Éthique de la FIFA** *(tolérance zéro pour le harcèlement et les abus dans le football)*

- **Règlement du programme Forward 2.0 de la FIFA** – Les AM doivent *“prendre des mesures pour protéger les enfants et les mineurs contre des abus potentiels et pour promouvoir leur bien-être au sein du football”*. Ceci fait partie intégrante de votre engagement envers la prévention.
- **Article 4 des Statuts de l'OFC** : L'OFC s'engage à respecter tous les droits de l'Homme contenus dans la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies et s'emploie à promouvoir la protection de ces droits.
- **Article 24.1 du Code d'Éthique de l'OFC** : Les personnes auxquelles s'applique le présent code doivent respecter l'intégrité de toute personne. Elles doivent assurer que les droits personnels de tout individu qu'ils contactent et qui sont affectés par leurs actes sont protégés, respectés et sauvegardés.



*Qu'est-ce que la prévention
en faveur des enfants et qui
doit en faire l'objet dans le
football ?*



Qu'est-ce que la prévention en faveur des enfants ?

Promouvoir le bien-être et la sécurité des enfants, définis comme toute personne âgée de moins de 18 ans (et des adultes vulnérables tels que les personnes handicapées).

Faire tout ce qui est possible pour empêcher tout type de préjudices ou d'abus de se produire (abus physique, émotionnel, sexuel ou par négligence ou exploitation, etc.) à travers tous les domaines du football.

Promouvoir et garantir l'application du principe et de l'approche de "ne pas nuire".

Comment faire de la prévention en faveur de l'enfance ?



Prévention: Identifier et minimiser les risques, améliorer la compréhension, sensibiliser, former et renforcer les capacités pour soutenir la création et la mise en œuvre de politiques et de procédures de prévention en faveur des enfants dans tous les domaines du jeu.

Réponse: Développer des systèmes et des structures de signalement, identifier les partenaires nationaux, assurer la formation et le renforcement des capacités afin que chacun sache comment réagir et où faire part de ses préoccupations.

Quelle est la différence entre la prévention en faveur des enfants et la protection des enfants ?



Prévention

Un environnement sûr et protecteur pour tous.

Réponse = protection des enfants

Les mesures prises en réponse à des préoccupations spécifiques concernant un enfant ou une personne qui pourrait souffrir ou risquer de souffrir de préjudices ou d'abus.



Qui est visé par la prévention en faveur des enfants ?

Tout le monde a le droit de participer au football en toute sécurité.

Il est de la **responsabilité de chacun** d'assurer la sécurité des enfants, des femmes, des hommes, des groupes vulnérables et de toute personne impliquée dans le jeu.

Chacun dans le football a le devoir de s'assurer que les activités se déroulent de la manière la plus sûre possible; cela fait partie de sa responsabilité en matière de prévention.

Qui fait l'objet de la prévention en faveur des enfants ?



Chacun a le droit d'être protégé contre le harcèlement et les abus. La FIFA identifie deux groupes qui méritent une attention particulière qui sont souvent vulnérables à l'exploitation et à la discrimination dans le milieu du football. Il s'agit des :

Enfants – définis comme toute personne de moins de 18 ans .

Adultes vulnérables – les personnes handicapées (particulièrement les personnes ayant un handicap mental) et les femmes.



Pourquoi la prévention est-elle importante dans le football ?



1. Rendre le football sûr et amusant encourage les enfants à aimer le jeu et à **continuer à participer**.
2. Promouvoir **l'intégrité** du jeu et de chaque association membre.
2. Aider les AM à **se prémunir contre les risques** potentiels qui pourraient apparaître à l'avenir.
3. La prévention en faveur des enfants **améliore la réputation** du football auprès du public (y compris les parents) et dans les médias.
4. Devoir de protection pour assurer la sécurité des enfants – **régi par les lois de chaque pays**.
5. C'est une **obligation pour les AM dans le cadre de FIFA Forward**.

Quelle est la prévalence de la violence dans le Pacifique ?

La région du Pacifique présente des niveaux de violence sexiste et de violence conjugale parmi les plus élevés au monde.

Environ 57% des femmes du Pacifique ont fait l'objet de violence physique par leur partenaire.

75 % des adolescents interrogés dans trois pays insulaires du Pacifique pensent qu'il est acceptable de battre sa femme/partenaire.

Il est important de reconnaître que toutes les formes de violence, d'intimidation, de harcèlement et d'abus se produisent également dans tous les sports.



Que dit la recherche sur la prévalence de la violence dans le sport ?

Des enfants dans le monde entier ne sont pas protégés dans leurs activités sportives (rapport de l'ONU)

36 % des jeunes interrogés par les Jeux Olympiques de la Jeunesse ont déclaré que le **harcèlement et la violence** étaient probables ou très probables dans leur sport.

Alors que 37 % des athlètes interrogés par Jeux Olympiques de la Jeunesse n'osaient pas ou **ne savaient pas où signaler** un cas de harcèlement ou d'abus dans leur sport.



<https://www.ohchr.org/EN/Issues/Children/Pages/ChildrenSports.aspx>

<https://bjsm.bmj.com/content/bjsports/54/3/176.full.pdf>



Tolérance élevée
envers la violence
physique et les
blessures



Relations de
domination et
rapports
de force inégaux



Soin à éviter les
scandales :
Silence sur les
incidents



Ratio
hommes/femmes
en faveur des
hommes



Un contact
physique est
souvent
nécessaire



Structures de
récompenses



Les comportements sexuels
inappropriés sont souvent
tolérés, la discrimination et
l'inégalité des sexes



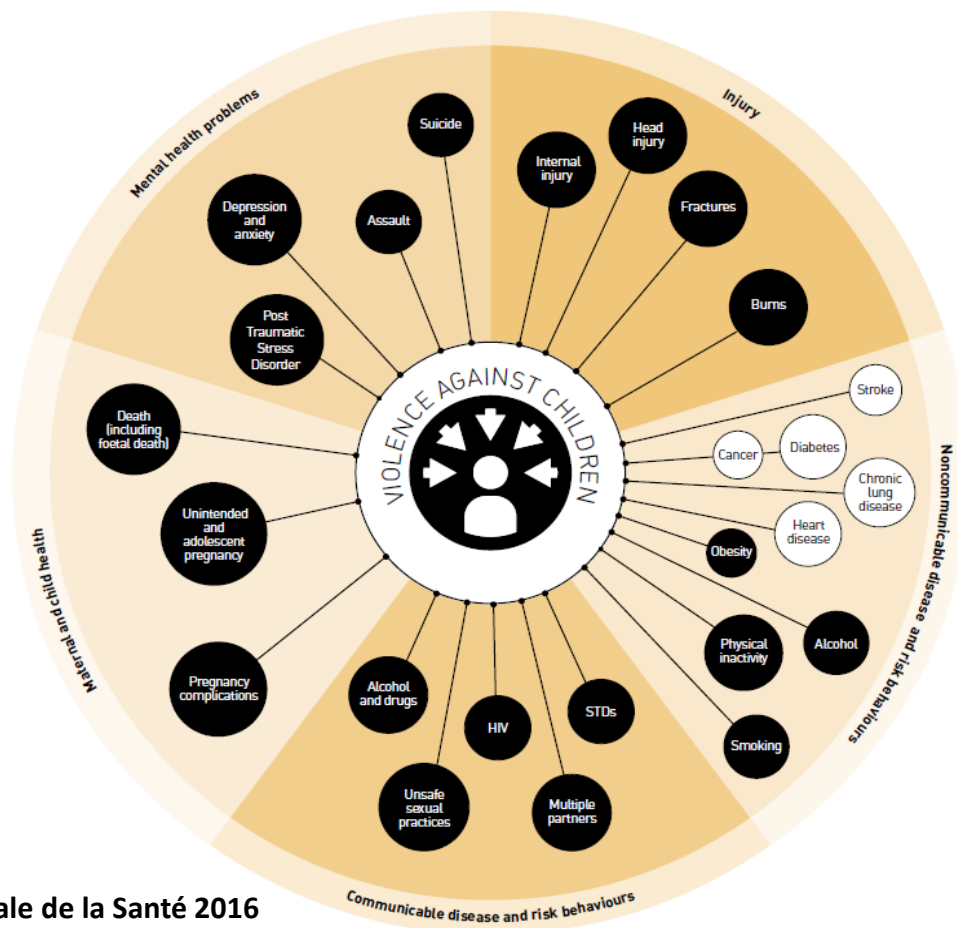
Situations
potentiellement à risque :
vestiaires, douches,
covoiturage, nuits sur



Confusion dans
les rôles

Pourquoi est-il si difficile pour les enfants de parler lorsqu'ils subissent des préjudices?

- Certains enfants ne sont pas capables de **reconnaître** les abus.
- **Peur** de ne pas être cru ou peur des conséquences : représailles et impact possible sur la famille, la carrière, la réputation.
- **Honte** et **culpabilité**
- **Confusion**: Certains enfants pensent que la 'relation' qu'ils ont avec leur agresseur est vraie
- Les enfants ne savent pas **à qui se confier**
- Les athlètes/joueurs sont censés être "forts", la vulnérabilité est considérée comme une faiblesse.



Impact direct (noir)

Impact indirect
(blanc)



Comment faire de la prévention
et protéger les enfants (et les
adultes vulnérables)?

Le programme
FIFA Guardians

FIFA®

GUARDIANS

ONE MISSION

To create a safe environment for
every child to experience football.

*Créer un environnement sûr dans lequel chaque
enfant peut jouer au football*

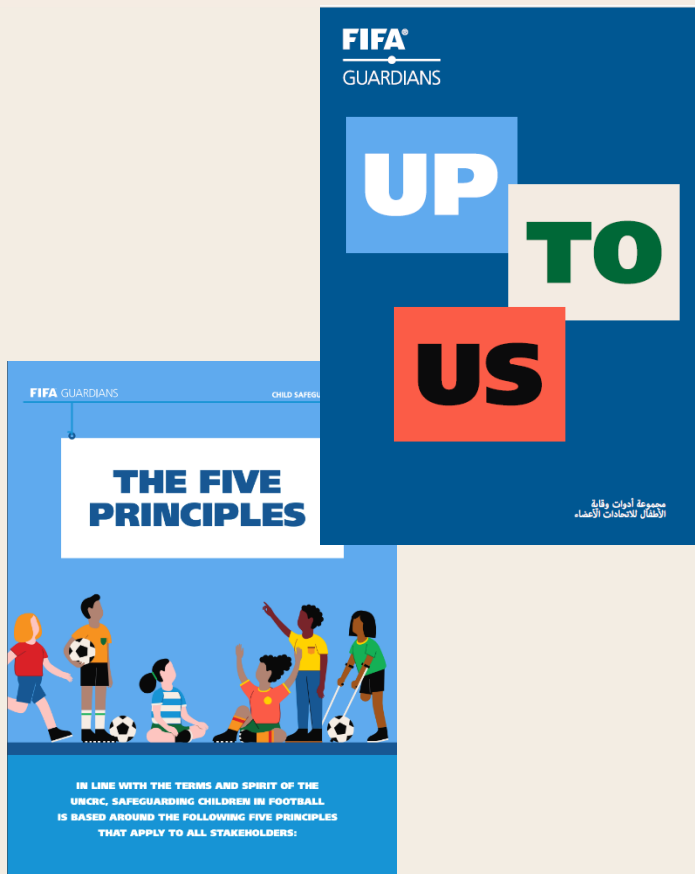


ONE MISSION

Their rights are our responsibility.

Leurs droits sont notre responsabilité





Le programme **FIFA Guardians** a pour but d'aider les associations membres à mettre en œuvre une stratégie complète de prévention en faveur des enfants dans le cadre de leurs obligations FIFA Forward, par le biais des moyens suivants :

Guide

Guide pratique/manuel de la FIFA pour les AM

Renforcement des capacités et éducation

- Diplôme *FIFA Guardians* de prévention dans le sport
- Ateliers régionaux

Prévention dans les compétitions

Prévention spécifique pour les tournois

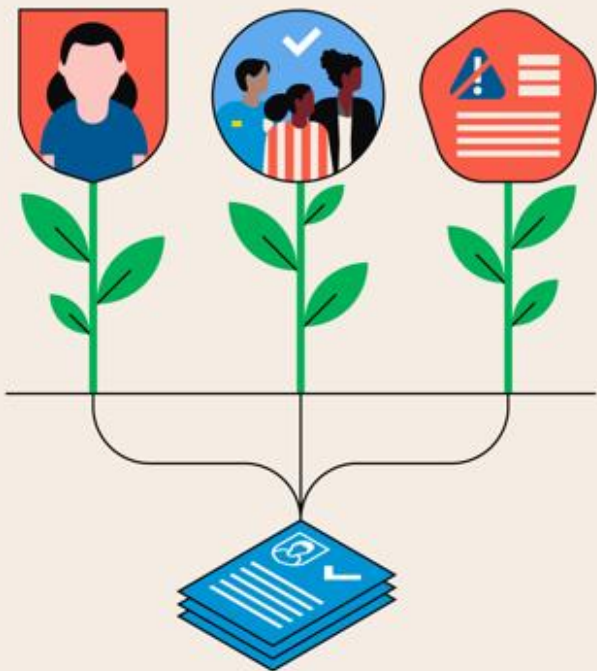
Pourquoi les politiques et procédures de prévention des AM sont-elles importantes ?

Elles montrent l'engagement de votre AM à assurer la sécurité des enfants. Les politiques et procédures fournissent un cadre clair connu de tous concernant :



- Toutes les façons dont les enfants sont impliqués dans le football et comment assurer leur sécurité.
- **Procédure de recrutement sûre, vérification des antécédents et formation des adultes** qui travaillent avec des enfants.
- Ce que l'on attend de chacun et les comportements qui ne sont pas tolérés (**code de conduite** clair).
- Comment identifier et réduire les **risques**
- Comment identifier et gérer les **préoccupations**.
- Les **actions** coordonnées à entreprendre lorsque surviennent des préoccupations.
- Les moyens disponibles pour **signaler** des préoccupations, en interne et en externe à votre association.
- Ce qui constitue une **violation** du code et les conséquences d'une telle violation.

Pourquoi l'éducation et le renforcement des capacités en matière de prévention sont-ils importants ?



- Manque de sensibilisation aux abus dans le sport et aux moyens de les prévenir. **La prévention est une priorité.**
- Les aspects culturels du sport mettent les enfants (et certains adultes) dans une position vulnérable.
- Tous les employés et bénévoles du football doivent être **formés aux pratiques de prévention** et **connaître les politiques et procédures de leur AM.**

Rôles et responsabilités en matière de prévention

Tout le monde a un rôle à jouer dans la prévention dans le football - présidents, directeurs généraux, personnel, bénévoles, entraîneurs, managers, personnel médical, kinésithérapeutes, parents, consultants, etc.

Cependant, il y a un besoin croissant **d'un rôle de spécialiste dans le sport** pour agir en tant que **référént** pour toutes les questions liées à la prévention - actuellement à travers l'Océanie, les responsables de programme Just Play jouent ce rôle dans la majorité des AM.

Le titre et le nombre de personnes nommées à ce rôle varient d'une AM à l'autre.

La personne qui occupe ce rôle a besoin d'une formation spécifique et d'un renforcement de ses capacités.



Diplôme FIFA Guardians de prévention dans le sport

À la fin de l'année 2020, la FIFA a lancé un appel à toutes les AM pour qu'elles désignent un référent pour la prévention dans le sport afin de participer au diplôme FIFA Guardians sur la prévention dans le sport.

La FIFA a reçu du Pacifique un total de 4 nominations. Si vous n'avez pas encore nommé votre référent pour la prévention, veuillez utiliser le lien fourni à la fin de cette présentation pour le faire.

Responsable de la prévention des AM : un programme éducatif complet développé par la FIFA pour renforcer les capacités des 211 AM de la FIFA.

- ✓ *Cinq cours en ligne + atelier(s) + webinaires + évaluations = Diplôme*
- ✓ *Cours 1 : Les fondamentaux de la prévention dans le sport = accessible par toutes les personnes impliquées dans le football*



Où en est l'OFC dans la prévention dans le football ?

Politique de Protection de l'Enfance et Code de Comportement

- La protection des enfants a toujours été une priorité pour l'OFC, qui s'est doté d'une Politique de Protection de l'Enfance et d'un Code de Comportement.
- La politique initiale développée en 2013, avec le soutien du gouvernement australien a été mise en action à l'OFC et à travers le programme Just Play dans toutes les associations membres.
- En 2015, la politique a été adaptée pour mieux correspondre au contexte du Pacifique, suite au lancement des Mesures Internationales de Prévention en faveur des Enfants dans le sport et à la formation et au renforcement des capacités des responsables de programme par le gouvernement australien.
- En 2017, les responsables du programme Just Play ont été désignés comme référent pour la prévention en faveur des enfants pour chaque association membre, le responsable de la responsabilité sociale ayant été désigné comme référent pour l'OFC.

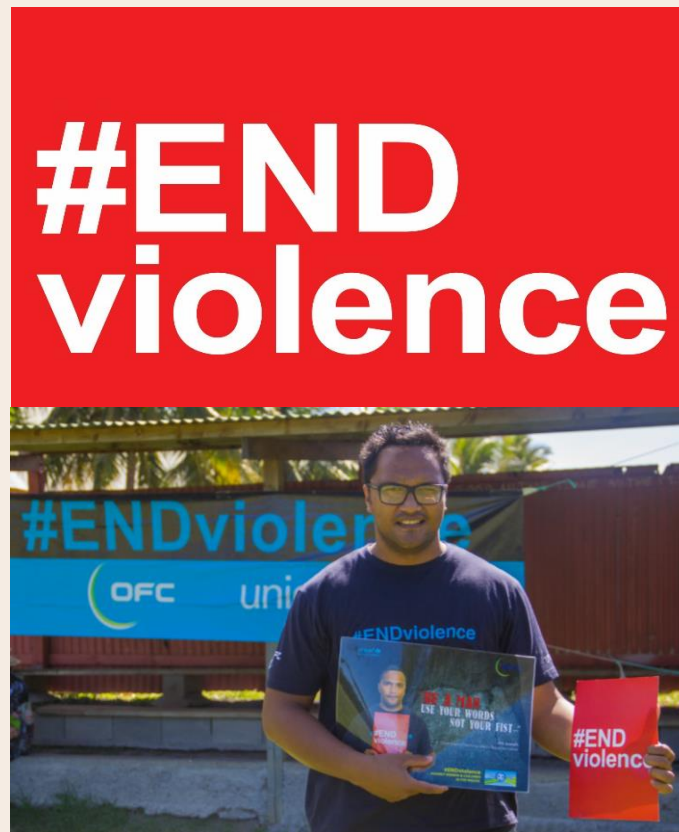
Campagne #ENDviolence

- En 2016, l'OFC a lancé la campagne #ENDviolence en partenariat avec les associations membres de la région.
- Tirant parti de la **plateforme que constituent les grands événements sportifs de l'OFC** ainsi que de la Coupe du Monde Féminine U-20 de la FIFA en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la campagne a permis de **sensibiliser** et de **créer des champions sportifs** qui se sont élevés contre la violence et ont soutenu la sensibilisation des communautés à la violence envers les femmes et les enfants dans toute la région du Pacifique.



Campagne #ENDviolence

- Dans le cadre de l'appel à l'action de la campagne de 2017, les associations membres de la région ont été encouragées à adopter et à mettre en œuvre la **Politique de Protection de l'Enfance et le Code de Comportement** dans tous les aspects du football, et pas seulement dans le domaine de la responsabilité sociale.



Look, Listen, Act (Observer, écouter, agir)

- En 2017, la campagne ***Look, Listen, Act*** lancée aux Iles Salomon a aidé le gouvernement des Iles Salomon à communiquer aux enfants **des messages essentiels** sur la **loi sur la protection de l'enfance et de la famille** par le biais des festivals **Just Play**.
- La campagne a été menée en partenariat avec le **Ministère de la Santé et des Services médicaux, le Département de la Protection sociale et le Ministère des Femmes, de la Jeunesse, de l'Enfance et de la Famille et l'UNICEF** et a touché plus de 1 600 enfants.



En 2019, l'OFC s'est engagé à respecter les Mesures Internationales de Prévention en faveur des Enfants dans le Sport, à savoir de :

- Continuer à œuvrer pour les 8 mesures internationales de prévention en faveur des enfants dans le sport ;
- Réaliser un audit annuel interne des mesures de prévention et rendre compte des progrès réalisés ;
- Participer à la campagne annuelle pour un sport plus sûr et en faire la promotion sur ses plateformes ; et
- Partager les ressources, les enseignements tirés, les connaissances et les recherches pertinentes avec l'initiative.



INTERNATIONAL SAFEGUARDS
FOR CHILDREN IN SPORT

8 Safeguards

- 01 – Developing your policy
- 02 – Procedures for responding to safeguarding concerns
- 03 – Advice and support
- 04 – Minimising risks to children
- 05 – Guidelines for behaviour
- 06 – Recruiting, training and communicating
- 07 – Working with partners
- 08 – Monitoring and evaluating

FIFA Guardians

- En avril 2019, les responsables du programme Just Play des quatre coins du Pacifique ont apporté leur feedback à la FIFA, contribuant ainsi à l'élaboration du guide pratique du programme FIFA Guardians, qui a été lancée en juillet 2019.
- La même année, la Politique de Protection de l'Enfance et le Code de Conduite de Just Play ont été révisés et mis à jour, et le personnel du programme de toute la région a été formé à la nouvelle politique et aux procédures liées à la protection de l'enfance.
- En 2020, le programme Just Play a participé au programme de mentorat régional de prévention de ChildFund, qui visait à aider les organisations à renforcer leur approche à travers le partage des meilleures pratiques et des ressources.



Stratégie de responsabilité sociale

- La prévention en faveur des enfants est un élément central de la stratégie de la responsabilité sociale de l'OFC, qui est en cours de finalisation.
- Au cours des prochaines années, l'OFC œuvrera à :
 - Continuer à sensibiliser à la prévention en faveur des enfants à travers l'Océanie.
 - Développer un cadre régional de prévention - en faisant le lien avec les approches régionales et la tendance mondiale : FIFA Guardians, Mesures Internationales de Prévention, etc.
 - Soutenir le renforcement des capacités et la formation des référents.
 - Soutenir le renforcement des capacités et la formation des entraîneurs, joueurs, arbitres, parents, administrateurs, etc.
 - Renforcer les liens entre les associations membres et les processus nationaux de protection de l'enfance dans la région.



5

Quelles mesures pouvez-vous mettre en place ?



1. Il est essentiel que l'AM fasse preuve de **leadership et d'engagement**
2. Nommer un responsable de la prévention en faveur des enfants + et l'inscrire au nouveau diplôme FIFA Guardians
3. Travailler avec les acteurs locaux de la prévention et de la protection de l'enfance dans votre pays.
4. Commencer à élaborer la politique de prévention de l'AM – en s'inspirant du guide pratique FIFA Guardians.



Prendre conscience

Soutenir

S'impliquer

Faire le premier pas

Devenir un FIFA
GUARDIAN

FIFA®
—●—
GUARDIANS



FIFA®

—●—
GUARDIANS

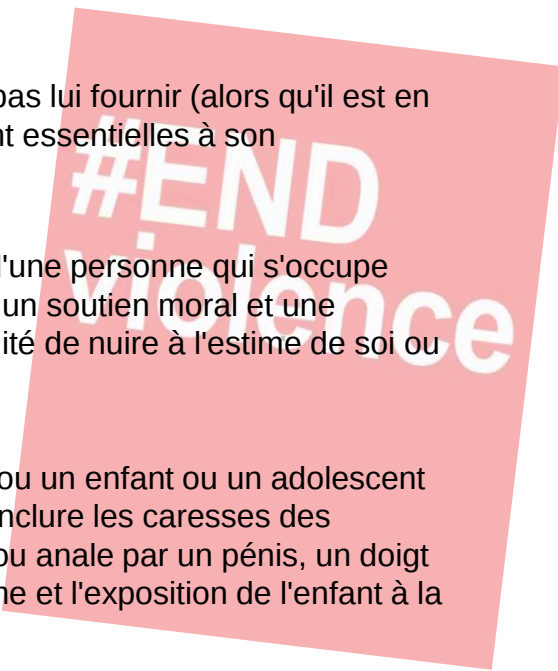


ANNEXE A



LES ABUS incluent :

- **Violence physique**
 - L'utilisation de la force physique contre un enfant qui entraîne un préjudice pour l'enfant. Les comportements physiquement abusifs comprennent les coups, les gifles, les coups de poing, les coups de pied, les morsures, les brûlures, et secouer, jeter, étrangler et empoisonner.
- **Négligence**
 - Le fait pour un parent ou une personne qui s'occupe d'un enfant de ne pas lui fournir (alors qu'il est en mesure de le faire) les conditions culturellement acceptées comme étant essentielles à son développement physique et émotionnel et à son bien-être.
- **Violence émotionnelle**
 - Désigne les actes verbaux ou symboliques inappropriés d'un parent ou d'une personne qui s'occupe d'un enfant, ou le fait de ne pas réussir, au fil du temps, à offrir à l'enfant un soutien moral et une disponibilité émotionnelle adéquates. De tels actes ont une forte probabilité de nuire à l'estime de soi ou aux compétences sociales de l'enfant.
- **Violence sexuelle**
 - L'utilisation d'un enfant à des fins de gratification sexuelle par un adulte ou un enfant ou un adolescent nettement plus âgé. Les comportements sexuellement abusifs peuvent inclure les caresses des organes génitaux, la masturbation, le sexe oral, la pénétration vaginale ou anale par un pénis, un doigt ou un autre objet, les caresses des seins, le voyeurisme, l'exhibitionnisme et l'exposition de l'enfant à la pornographie ou son implication dans celle-ci.

#END
violence

PERSONNEL

Les personnes employées par l'association membre sur une base permanente ou temporaire.

QUESTIONS D'ENTRETIEN BASÉES SUR LE COMPORTEMENT

Questions d'entretien qui sondent le comportement passé du candidat dans des situations spécifiques en rapport avec le poste. Les questions basées sur le comportement donnent aux recruteurs des informations supplémentaires sur l'aptitude du candidat à travailler avec des enfants.



CHANGEMENT DE CIRCONSTANCES

Le personnel doit signaler à la direction les changements de circonstances suivants :

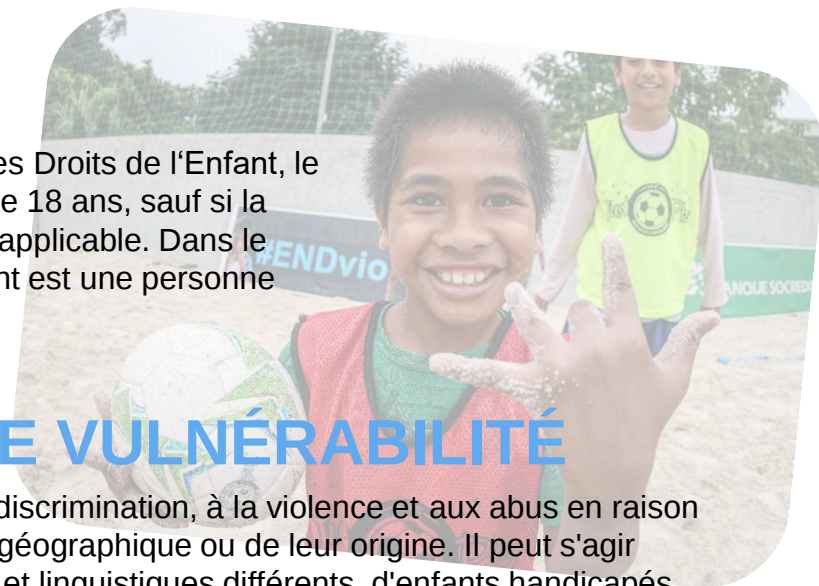
- Participation à des activités criminelles
- Procédures disciplinaires et procédures judiciaires pénales ou civiles relatives à l'exploitation et à la maltraitance des enfants

ENFANT OU ENFANTS

Conformément à la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant, le terme "enfant" désigne tout être humain âgé de moins de 18 ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la loi qui lui est applicable. Dans le cadre de cette politique, Just Play considère qu'un enfant est une personne âgée de moins de 18 ans.

LES ENFANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Les enfants qui risquent davantage d'être exposés à la discrimination, à la violence et aux abus en raison de leur expérience, de leurs aptitudes, de leur situation géographique ou de leur origine. Il peut s'agir d'enfants indigènes, d'enfants issus de milieux culturels et linguistiques différents, d'enfants handicapés, de très jeunes enfants, d'enfants ayant subi des traumatismes antérieurs, d'enfants présentant des différences de genre (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes), et d'enfants vivant dans des endroits reculés. Tous les enfants appartenant à ces catégories ne doivent pas être considérés comme "vulnérables", mais il est important de mettre en évidence ceux qui présentent le plus de risques.



MATÉRIEL REPRÉSENTANT DES VIOLENCE SUR ENFANTS

Matériel qui dépeint (expressément ou implicitement) un enfant de moins de 18 ans comme victime de torture, de cruauté ou de violence physique.

EXPLOITATION SEXUELLE ET VIOLENCE SUR ENFANTS

Un ou plusieurs des éléments suivants :

- Commettre ou contraindre une autre personne à commettre un ou des actes d'abus contre un enfant
- Posséder, contrôler, produire, distribuer, obtenir ou transmettre du matériel d'exploitation d'enfants
- Commettre ou contraindre une autre personne à commettre un ou des actes de prédation ou de prédation en ligne.

MATÉRIEL REPRÉSENTANT DES CAS D'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

Matériel, quelle que soit sa forme, qui est classé comme matériel représentant des cas d'exploitation sexuelle infantile ou matériel pornographique infantile

MATÉRIEL PORNOGRAPHIQUE INFANTILE

Matériel représentant une personne, ou la représentation d'une personne, qui est ou semble être âgée de moins de 18 ans et qui est ou semble être engagée dans une pose ou une activité sexuelle, ou qui est en présence d'une personne qui est ou semble être engagée dans une pose ou une activité sexuelle, et ce d'une manière qu'une personne raisonnable considérerait comme étant, en toutes circonstances, offensante.

PROTECTION DES ENFANTS

Une activité ou une initiative visant à protéger les enfants contre toute forme de préjudice, notamment l'exploitation sexuelle et les abus.

CONTACT AVEC LES ENFANTS

Travailler sur une activité ou à un poste qui implique ou peut impliquer un contact avec des enfants, soit dans le cadre de la description du poste, soit en raison de la nature de l'environnement de travail.

VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

La vérification du casier judiciaire d'une personne.

- Des procédures de vérification différentes s'appliquent dans chaque pays et peuvent prendre six semaines ou plus.
- Les personnes doivent consentir à la vérification de leur casier judiciaire et doivent être informées de l'usage qui sera fait de l'extrait de casier judiciaire qui en résulte.

PRÉJUDICE

Préjudices émotionnels/psychologiques, physiques et sexuels directs ou indirects, causés par la violence, les abus, le harcèlement et la négligence.

PRÉDATION / “GROOMING”

En général, il s'agit d'un comportement qui permet à un délinquant de se procurer plus facilement un enfant à des fins d'activité sexuelle.

- Par exemple, un délinquant peut établir une relation de confiance avec l'enfant, puis chercher à sexualiser cette relation (par exemple, en encourageant les sentiments romantiques ou en exposant l'enfant à des concepts sexuels par le biais de la pornographie).

PRÉDATION EN LIGNE

Le fait d'envoyer un message électronique au contenu indécent à un destinataire dont l'expéditeur pense qu'il est âgé de moins de 18 ans, dans l'intention d'amener le destinataire à se livrer ou à se soumettre à une activité sexuelle avec une autre personne, y compris mais pas nécessairement l'expéditeur.

PERSONNEL

Le personnel est soit employé par une organisation, soit engagé par une organisation sur une base de sous-traitance, soit engagé par une organisation sur une base volontaire ou non.

EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE

Le certificat indiquant les résultats d'une vérification du casier judiciaire, qui est délivré par la police ou une autre autorité chargée d'effectuer de telles vérifications.



NON-RESPECT DE LA POLITIQUE

Tout manquement à la politique.

PRÉVENTION

Arrêter/éviter le développement de situations en prenant des mesures pour empêcher que les préjudices ne se produisent

RÉPONSE

Réagir ou agir lorsque vous craignez que des préjudices ont eu lieu ou puisse avoir lieu.

RISQUE INACCEPTABLE

La partie du risque identifié qui ne peut être tolérée et qui doit être soit éliminée, soit contrôlée. Pour les personnes considérées comme un risque inacceptable, les mécanismes de contrôle ne sont pas considérés comme appropriés.

VIOLENCE

Utilisation délibérée, non accidentelle et intentionnelle de la force physique ou du pouvoir, qu'elle ait été menacée ou réelle, avec une forte probabilité d'entraîner une blessure, la mort ou un préjudice psychologique.